

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
LA DIRECTRICE REGIONALE

DATE DE PUBLICATION : 6 mars 2023

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, à la Directrice régionale Centre-Val de Loire le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Gilles BONAL, Directeur départemental de l'Eure-et-Loir, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Ouarda BOUSSANDEL, adjointe au directeur départemental de l'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Chartres et du bureau d'accueil qui lui est rattaché ; M. Gilles BONAL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Chartres.

M. Gilles BONAL peut subdéléguer sa signature à des agents du personnel titulaire des bureaux de Chartres, dans la limite des attributions de ces derniers.

Orléans, le 6 mars 2023

Marie-Agnès DE MONTBRON